

SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2017

Le 18 juillet 2017 à 20 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Niort-Souché au 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les **21** membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émarginée par les 9 personnes présentes. 6 mandats ont été donnés. Donc, **15** personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis elle aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé,

Cette année, le club comprend **21** adhérents adultes contre 23 l'an dernier.

1 licence découverte (contre 1 l'année précédente) a été souscrite (nouveaux adhérents adultes), 1 personne s'est inscrite en tant que licenciée d'un autre club.

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14h. (Sauf pendant certaines vacances scolaires où le club n'a fonctionné que le mardi).

Le club a été fermé en juillet et août 2016. Il y a eu **76** séances, c'est-à-dire la même chose que l'an dernier. Et pourtant, l'année électorale nous a privés de 4 séances le vendredi après-midi en raison de la préparation de la grande salle comme bureau de vote.

Le club a organisé au cours de l'année 2016-2017:

- La Qualification Vermeils (15/10/2016 – **34** joueurs – CSC Souché) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série. L'épreuve s'est réalisée dans de bonnes conditions, la capacité envisagée au départ était de 30 joueurs.
- le Championnat Régional en collaboration avec le Comité Poitou-Charentes de Scrabble : un Tournoi Homologable en 2 parties (11 mars 2017– 28 paires soit **56** joueurs) et un Tournoi Homologable en 3 parties (12 mars 2017– **142** joueurs) dans la Salle des Fêtes de Mauzé sur le Mignon. C'est la première fois que le club participait à l'organisation de cette compétition qui se déroule dans le département des Deux-Sèvres tous les 4 ans.

En raison de la mobilisation demandée aux bénévoles du club pour ces 2 journées, le Festival du Lambon n'a pas été organisé au cours de cette année (jusqu'au 30 juin).

Ye

BC

- les Simultanés Permanents et de France du 27 septembre 2016 au 30 juin 2017 ont rassemblé au total **115** joueurs dont 3 « open » (contre 85 l'an dernier), ce qui représente 8,84 joueurs par partie (contre 7,72 joueurs l'an dernier).
L'augmentation du nombre total de joueurs s'explique par le fait que nous avons organisé 13 SP contre 11 l'année précédente et que le nombre moyen de jouer par partie a augmenté. Les joueurs du club (84 joueurs contre 54 l'an dernier) représentent 73 % (contre 63,5 % l'an dernier) du total, soit un chiffre en hausse.

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Du 1^{er} septembre 2016 au 11 juillet 2017 : **76** parties ont été jouées.

La répartition par arbitre est la suivante : Pascal (2), Catherine (1), Stéphane (2), Annie (10), Françoise C.(10), Pierre B. (51).

L'arrivée de Pierre a modifié fondamentalement la répartition de l'arbitrage.

Nous le remercions de prendre en charge cette tâche, ce qui permet aux joueurs de jouer plus souvent.

Le repas du club, organisé par Patrick, a eu lieu le vendredi 16 décembre 2016, au restaurant « Le Donjon » à Niort. Ce fut un moment très apprécié.

Le site internet créé en février 2012 a été régulièrement mis à jour. Il est gratuit.

On y accède par l'adresse suivante : www.scn79.jimdo.fr

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2016-2017.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons maintenu le prix de la licence au même niveau que l'année précédente et ajouté une nouvelle catégorie de personnes pour le tarif : « Licencié d'un autre club participant le mardi soir et le vendredi après-midi ». Nous avons baissé exceptionnellement la cotisation de 10 euros pour ceux qui avaient aidé à l'organisation du Festival de mai 2016. Comme il y a moins d'adhérents, le montant des licences baisse (au crédit et au débit) ainsi que le poste Carte Club.
- Le poste « Tournois » a baissé au crédit et au débit, mais la différence est largement positive (1076,29 € contre 371,15 € l'an dernier) car nous avons participé à l'organisation du Championnat Régional, ce qui a été très rémunérateur (pas de petits cadeaux, prise en charge des frais par le Comité).
- Le poste Réceptions au crédit correspond à nos ventes de gâteaux et boissons durant le Championnat Régional. Nous avons un montant nul l'année dernière.
- Les intérêts financiers ont baissé car le taux d'intérêt du Livret A a baissé.
- la subvention de la Mairie est supérieure à celle de l'an dernier (460 €) et s'est élevée à **480 €**.
- Les postes « Loyer » et « Adhésions » sont doublés par rapport à ceux de l'an dernier car, à la demande du CSC Souché, nous avons déjà réglé pour l'année 2017-2018.
- Le poste « Cotisations » est plus élevé car Niort Associations a augmenté son tarif.

J.C.

ABC 2

- Le poste « Matériel » a augmenté car nous avons acheté une table pour le vidéoprojecteur et des jeux de scrabble pour les nouveaux participants.
- Le poste « Déplacements » est à peu près stable car c'est ici que figure la participation prévue pour les joueurs qualifiés pour la finale du Championnat de France. De façon équivalente, au crédit est porté le montant versé par le Comité pour la même raison.
- Le poste « Divers » correspond au remboursement des indemnités d'arbitrage et de ramassage faites par le Comité globalement sur le compte du club et que le club répartit ensuite les personnes concernées. C'est pourquoi, il y a le même montant au débit et au crédit.

Le résultat est de + **794,28 €**. (contre +265,34 € l'an dernier)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2016-2017 les montants de cotisations suivants :

<input type="checkbox"/>	Adulte déjà affilié :	53 €	
<input type="checkbox"/>	Adulte (1 ^{ère} année) :	43 €	(licence découverte)
<input type="checkbox"/>	Adulte demandeur d'emploi :	40 €	
<input type="checkbox"/>	Jeunes < 25 ans :	33 €	
<input type="checkbox"/>	Jeunes < 18 ans :	28 €	
<input type="checkbox"/>	Licencié autre club participant le mardi soir ou le vendredi après midi	13 €	
<input type="checkbox"/>	Licencié autre club participant le mardi soir et le vendredi après midi	20 €	

Il est demandé aux participants de s'exprimer sur le niveau des cotisations des adhérents.

Après discussion, il est décidé :

- De diminuer les cotisations actuelles de 3 € pour les 5 premières catégories.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2017-2018.

<input type="checkbox"/>	Adulte déjà affilié :	50 €	
<input type="checkbox"/>	Adulte (1 ^{ère} année) :	40 €	(licence découverte)
<input type="checkbox"/>	Adulte demandeur d'emploi :	37 €	
<input type="checkbox"/>	Jeune < 25 ans :	30 €	
<input type="checkbox"/>	Jeune < 18 ans :	25 €	
<input type="checkbox"/>	Licencié autre club participant le mardi soir ou le vendredi après-midi	13 €	
<input type="checkbox"/>	Licencié autre club participant le mardi soir et le vendredi après-midi	20 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JC

BC

4. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 3 ans, des parties originales seront proposées 10 fois dans l'année : 5 le mardi et 5 le vendredi et seront ouvertes à d'autres joueurs du département, afin d'avoir un nombre correct de joueurs. Les dates sont les suivantes : vendredi 15 septembre, mardi 3 octobre, vendredi 10 novembre, mardi 5 décembre, mardi 16 janvier (SF), vendredi 9 février, mardi 6 mars, vendredi 18 mai, mardi 5 juin, vendredi 15 juin (SF).

Après discussion, il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides 2 fois dans l'année : 9 janvier 2018 et le 3 avril 2018.

Comme Pierre est là pour l'arbitrage, il pourra se charger des Simultanés Fédéraux et Permanents. Il va récupérer les parties sur le site internet de la Fédération.

Les Simultanés seront au nombre de 11 au lieu de 13 lors de la saison précédente.

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 3 octobre 2017 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 6 octobre 2017 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 14 novembre 2017 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 17 novembre 2017 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 16 janvier 2018 : 1 partie à 20 h	(SF) 7 sur 8
Vendredi 19 janvier 2018 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 13 mars 2018 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 16 mars 2018 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 12 juin 2018 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 15 juin 2018 : 2 parties à 14 h et 16 h 30	(SF) (Joker)

La présidente vérifiera auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Cette année, nous allons organiser le 2^{ème} Festival du Lambon en Multiplex avec Orléans, Angoulême, Sarzeau et Antibes, le samedi 30 septembre et le dimanche 1^{er} octobre 2017. C'est une première pour notre club de proposer un Multiplex. Des contacts sont pris avec le club d'Orléans depuis la fin de l'année 2016. Nous devons effectuer un test le mercredi 27 septembre. La salle du Pavillon des Colloques est réservée depuis plus d'un an.

Le club se proposera pour organiser la Qualification Vermeils le **samedi 14 octobre 2017 dans la salle de Boisragon**, le CSC Souché ayant déjà loué notre salle habituelle pour un mariage, **avec un nombre limité de places (35)**. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu le samedi 23 septembre 2017.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 2 décembre 2017**.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, **le week-end du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 et le samedi 14 octobre 2017**.

Je

BC

5. Aides accordées par le club

Phase 2 et Phase 3 du Championnat de France :

Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes qualifiées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase précédente (Phase 1 pour la Phase 2, Phase 2 pour la Phase 3).

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.

Finale Interclubs : Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

Cotisation arbitre : Dans la mesure où une personne adhérente au club ne s'occupe que de l'arbitrage et ne joue pas, sa cotisation sera prise en charge par le club. A partir du moment où cette personne se mettrait à jouer, la cotisation habituelle lui serait demandée.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité moins 1 abstention (Pierre Bonnicel étant impliqué pour la Cotisation arbitre).

6. Questions diverses

- Le RDV de la rentrée est fixé au mardi 5 septembre 2017. Au mois de juillet, il y a eu 3 séances (4, 7 et 11). En août, il n'y aura aucune séance de scrabble. L'année se termine avec l'AG, soit le 18 juillet 2017.
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Patrick prend en charge l'organisation et déterminera le moment le plus approprié (vendredi soir ou samedi midi ou soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le nombre de participants étant faible pendant les vacances scolaires, un sondage sera effectué juste avant pour savoir si les séances sont maintenues le mardi soir.
- Stéphane représentera le club lors de la journée Portes Ouvertes organisée par le CSC Souché en septembre, s'il est disponible à cette date.
- Il est décidé l'achat d'un jeu magnétique à prêter lors de l'arrivée de nouveaux arrivants.
- Il faudra voir avec Françoise COOLS si elle peut se charger d'animer de temps en temps une partie « Entraînement » avec un nombre de coups limités à une dizaine mais en les décortiquant au maximum.
- Il faudra reprendre contact avec Franck Maniquant ou un club du Comité pour la mise au point d'un « Stage Scrabble ».
- Une discussion sur l'enrichissement de l'ODS tous les 4 ans de mots nouveaux a fait apparaître que cela ne doit pas être un frein pour venir jouer. Le Scrabble reste un jeu et pour la plupart des adhérents, la connaissance de la totalité des mots du dictionnaire n'est pas envisageable, même en se basant sur une vieille édition. Il faut donc essayer de retenir

je

BC 5

le plus de mots possible, sans distinction entre anciens et nouveaux, et utiliser son propre vocabulaire. Pour cela, l'ordinateur est un allié de choix, car il nous permet de rencontrer des mots dont nous ne soupçonnons même pas l'existence. Il serait dommage de s'en priver.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 19 juillet 2017



La Vice-Présidente
Josette CHAUVET



La Présidente
Annie BERTHOUX